



**RAPPORT PRÉSENTÉ**  
dans le cadre du  
**DÉBAT D'ORIENTATIONS**  
**BUDGÉTAIRES**

*Conseil d'administration*  
*du 7 mars 2023*

**1/ Éléments financiers rétrospectifs consolidés**

**2/ Les relations avec la commune : « un destin lié »**

**3/ Un investissement cohérent avec les missions du CCAS**

**4/ Le budget 2023, maintien des grands équilibres dans la perspective de la mise en œuvre d'une PPI sur le prochain mandat**

**Annexe 1 : Informations complémentaires relatives aux ressources humaines de la collectivité**



# Débat d'orientations budgétaires

## *Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes*

Héritiers des bureaux d'aide sociale issus de la fusion réalisée en 1953 entre les bureaux d'assistance instaurés dans chaque commune en 1893 et les anciens bureaux de bienfaisance créés en 1793, les centres communaux d'action sociale sont soumis au statut défini par la loi du 6 janvier 1986 modifiée (codifiée aux articles L 123-4 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).

Établissement public administratif doté de la personnalité juridique, le CCAS constitue une personne morale distincte de la commune, ce qui lui confère l'autonomie juridique.

Si l'existence d'un CCAS est obligatoire dans chaque commune, l'étendue de ses missions dépend en grande partie de la volonté municipale et des moyens qui lui sont alloués.

Les missions du CCAS de Salon de Provence sont orientées vers :

- la solidarité,
- les personnes handicapées,
- les personnes âgées,
- vie sociale et animation pour tous
- et la petite enfance

# Débat d'orientations budgétaires

## *Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes*

### Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets

Les trois budgets du CCAS sont :

- Le budget principal du CCAS (M14)
- Le budget annexe des foyers logements et des services de Maintien à Domicile
- A compter du 1er janvier 2010, un budget annexe « Service de Soins Infirmiers A Domicile », distinct du Budget « Foyers-Logements et Services de Maintien à Domicile » a été créé. Conformément à la réglementation, son budget prévisionnel a été voté le 18/10/2021. **Les valeurs relatives aux dépenses et recettes de ce service ne sont donc pas reprises dans le présent rapport d'orientation budgétaires.**

Tous les éléments contenus dans ce Rapport d'orientations budgétaires présentent une approche financière consolidée du CCAS **sauf cas expressément mentionné.**

# Débat d'orientations budgétaires

## *Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes*

### **Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets (M14 et M22 foyer logement)**

Le budget du CCAS se décompose, comme celui de la commune, en une section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses et recettes de gestion courante, et une section d'investissement qui inclut toutes les opérations (acquisitions ou travaux) ayant un impact sur le patrimoine de l'établissement. Sa vocation première est d'offrir un service public adapté aux besoins du territoire.

Le CCAS représente au 31/12/2022, une masse financière de près 8 026 K € de dépenses de fonctionnement courant tous budgets confondus et de 7 545 K € de produits de fonctionnement courant. En structure, 19 % des recettes de fonctionnement courant du CCAS proviennent des produits des services et de la tarification pour 1 467 k€, 79 % des dotations pour un montant de 5 974 k€. Près de 63 % de ces dotations correspondent à la subvention municipale, premier financeur du service.

Les charges de personnel représentent 83% des dépenses de fonctionnement courant ( 86% sur le budget principal, 69% sur le budget annexe) et les charges à caractère général 14%.

**1.**

**Éléments financiers  
rétrospectifs consolidés**

### Éléments financiers rétrospectifs consolidés

**Pour débattre des orientations budgétaires de la collectivité, il est avant tout nécessaire d'en connaître les paramètres financiers actuels.** La stratégie financière de la collectivité, exposée publiquement depuis 2014, consiste à placer le niveau de dépenses en conformité avec les capacités budgétaires que ce soit tant sur la commune que sur le CCAS.

Les chiffres du compte administratif provisoire pour 2022 donnent ainsi un état des lieux actualisé.

Ils montrent que le CCAS a été impacté par plusieurs éléments :

- La forte augmentation des dépenses d'énergie qui a pesé fortement sur les dépenses des résidences autonomes et des structures d'accueil petite enfance (+ 80% par rapport à 2021)
- La hausse du point d'indice de +3,5 % à partir de juillet 2022
- La reprise globale de l'activité des services publics après les 2 années de crise COVID
- Une baisse des recettes de fonctionnement concernant notamment la CAF

### **Éléments financiers rétrospectifs consolidés**

Dans ce contexte, courant 2022 :

- Le CCAS a réduit ses dépenses courantes pour limiter l'impact de ces hausses
- La commune, à travers le versement de la subvention d'équilibre, a permis de maintenir un niveau de recettes suffisants pour garantir un équilibre financier global sur le CCAS. La commune a notamment abondé la subvention du CCAS courant 2022.

Il est intéressant de connaître l'évolution des principales variables budgétaires : les charges de personnel (012), les charges à caractère général (011), les autres charges de gestion courante (65), les produits de fonctionnement notamment la subvention de la ville et la dette.



# Débat d'orientations budgétaires

## Éléments financiers rétrospectifs consolidés

### Budget consolidé - 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel, c'est à dire la masse salariale, représentent 83 % des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS en 2021, contre 82 % en 2021.

M14 + M22 FL	31/12/2021	31/12/2021
CHAP 012 EN K€	6 411	6 629
Evolution nominale en k€		+ 218
Evolution en %		+ 3,40 %

La masse salariale augmente de 3,40 % en 2022 par rapport à 2021, soit une hausse de + 218 k€.

Dans le courant 2022, le chapitre 012 du budget principal a été ajusté par DM à hauteur de + 81 k€ pour intégrer les mesures gouvernementales non connues au moment du vote du BP 2022. Le budget FL MAD a quant à lui été ajusté à hauteur de + 12 k€.

Cette hausse s'explique notamment par le dégel du point d'indice actualisé en juillet 2022 qui est passé de 4,6860 à 4,85€. Les revalorisations des grilles indiciaires ont aussi impacté les différents budgets malgré la baisse des effectifs physiques.

*Sur le budget du SSIAD (CA de 703 k€ en 2022 contre 691 k€ en 2021), on constate une augmentation qui s'explique également par les primes COVID et Grand Age versées avec effet rétroactif.*

# Débat d'orientations budgétaires

## Éléments financiers rétrospectifs consolidés

### Budget consolidé - 011 / 016 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général, c'est à dire les frais courants du fonctionnement, représentent 14% des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS contre 13 % en 2021.

	CA 2021	CA 2022	Evolution en k€	Evolution en %
CHARGES GENERALES en K €	994	1 128	+133	+13,43 %

On constate entre 2021 et 2022 une très forte hausse des dépenses de +13,43% des dépenses courantes.

Dans le courant de l'exercice 2022, le budget a été ajusté pour tenir compte notamment des hausses du coût de l'énergie (+62 k€) et des mesures d'économies ont été prises pour compenser ces hausses.

Dans le détail, on constate une augmentation des dépenses sur le budget du CCAS : + 18,95 % (+96 k€). Par secteur, les dépenses dans le domaine de l'animation et de la petite enfance représentent une augmentation de + 84 k€.

Cela s'explique pour l'animation par la reprise d'un fonctionnement normalisé par rapport à 2020 (+ 45 k€). Le secteur de la petite enfance a été fortement impacté par les hausses de l'énergie (+ 28 k€) et de l'alimentation (+7k€), la facturation des repas a également augmenté.

A noter l'augmentation des dépenses de formation (+ 16 k€).

Pour le budget annexe foyers logements maintien à domicile, on constate une hausse des dépenses en 2022 : +7,65 %(+ 37 k€) par rapport à 2021. Les hausses concernent principalement les deux résidences autonomes qui ont vu leur dépenses d'énergie fortement augmenter entre 2021 et 2022 : 47 k€ en 2021 contre 75 k€ en 2022 (+59 %). Ces hausses ont été compensées par des baisses sur d'autres postes de dépenses.

# Débat d'orientations budgétaires

## *Éléments financiers rétrospectifs consolidés*

### Budget consolidé - 011 / 016 – Charges à caractère général

Dans le détail, les dépenses d'énergie (article 60612) ont augmenté de près de 80 % passant de 78 k€ en 2021 à 141 k€ en 2022.

SERVICE	2021	2022	variation en €	variation en %
5233-3 - LOGT TEMPORAIRE ADAM CRAPONNE	2 781,77	4 683,63	1 901,86	68%
611-2 - FOYER CLUB GAUBERT	1 590,87	3 006,16	1 415,29	89%
64-16 - MAC LA DURANCE	6 726,07	10 585,97	3 859,90	57%
64-20 - CRECHE MARCEL PAGNOL		18 095,21	18 095,21	ns
64-21 - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1 899,19	4 099,35	2 200,16	116%
64-4 - MAC LES ECUREUILS	12 993,25	16 553,56	3 560,31	27%
64-5 - MAC LA FARANDOLE	3 345,49	6 390,96	3 045,47	91%
64-6 - MAC CROC LA VIE	1 819,11	2 491,63	672,52	37%
64-9 - SERVICE COMMUN PETITE ENFANCE	246,58	316,20	69,62	28%
<b>TOTAL ELECTRICITE</b>	<b>31 402,33</b>	<b>66 222,67</b>	<b>34 820,34</b>	<b>111%</b>
Total 611-7 - FOYER-LOGEMENT ENSOULEIADO	14 515,10	19 563,04	5 047,94	35%
Total 611-8 - FOYER-LOGEMENT MARCEL LYON	32 363,04	55 094,72	22 731,68	70%
<b>TOTAL ELECTRICITE</b>	<b>46 878,14</b>	<b>74 657,76</b>	<b>27 779,62</b>	<b>59%</b>
<b>TOTAL DEPENSES ENERGIE</b>	<b>78 280,47</b>	<b>140 880,43</b>	<b>62 599,96</b>	<b>80%</b>

# Débat d'orientations budgétaires

## Éléments financiers rétrospectifs consolidés

### Budget consolidé - 011 / 016 – Charges à caractère général

Le tableau ci-après détaille les variations entre 2021 et 2022 par secteur d'activités concernant l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant :

<b>M14 CCAS</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>variation en €</b>	<b>variation en %</b>
ADMINISTRATION GENERALE	48 169,84	55 167,90	6 998,06	14,53%
ACTION SOCIALE ET LOGEMENT TEMPORAIRE	25 571,53	30 594,16	5 022,63	19,64%
ANIMATION ET FOYERS CLUBS	69 918,68	115 646,86	45 728,18	65,40%
PETITE ENFANCE	365 038,86	403 693,81	38 654,95	10,59%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>508 698,91</b>	<b>605 102,73</b>	<b>96 403,82</b>	<b>18,95%</b>

<b>M22 FL MAD</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>variation en €</b>	<b>variation en %</b>
610-0 - SERVICE COMMUN F-LOGTS & M.A.D	1 463,93	2 459,87	995,94	68,03%
611-7 - FOYER-LOGEMENT ENSOULEIADO	218 642,39	236 244,10	17 601,71	8,05%
611-8 - FOYER-LOGEMENT MARCEL LYON	114 811,54	132 428,78	17 617,24	15,34%
612-0 - SOINS COURANTS	1 264,72	1 927,23	662,51	52,38%
612-1 - SERVICE COMMUN MAD	16 003,02	3 706,33	-12 296,69	-76,84%
612-4 - PORTAGE REPAS A DOMICILE	98 982,80	103 305,34	4 322,54	4,37%
612-5 - TELEASSISTANCE	34 644,00	42 917,00	8 273,00	23,88%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>485 812,40</b>	<b>522 988,65</b>	<b>37 176,25</b>	<b>7,65%</b>

<b>TOTAL GENERAL M14+M22</b>	<b>994 511,31</b>	<b>1 128 091,38</b>	<b>133 580,07</b>	<b>13,43%</b>
------------------------------	-------------------	---------------------	-------------------	---------------

# Débat d'orientations budgétaires

## Éléments financiers rétrospectifs consolidés

### Budget consolidé – 65 – autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante (aides, subventions...) représentent 3 % des charges réelles du budget de fonctionnement du budget principal du CCAS uniquement

	CA 2021	CA 2022	Evolution en k€	Evolution en %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE / K €	506	260	- 244	- 48,41 %

On constate entre 2021 et 2022 une forte baisse des dépenses de - 49 % par rapport à 2021 (-249 k€).

Cette baisse est principalement due au nouveau dispositif de financement de la CAF, la CTG, qui remplace le CEJ. Dans ce cadre, les structures petite enfance Crèche Croix Rouge et ADMR sont directement financées par la CAF, la participation du CCAS a donc été largement réduite.

A l'inverse, on peut noter une augmentation des aides aux personnes en difficultés (+25 k€ entre 2021 et 2022).

# Débat d'orientations budgétaires

## *Éléments financiers rétrospectifs consolidés*

### **Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement**

**Les recettes issues de la tarification aux usagers ont globalement progressé entre 2021 et 2022: + 3%, pour autant le CCAS n'est pas revenu à son niveau de recettes de 2019 (environ 1,5 M€).**

**A noter la disparité entre les 2 budgets :**

Le budget principal affiche une progression globale de recettes de +11% (+68 k€) par rapport à 2021 notamment sur le secteur de l'animation et des logements temporaires. Sur la petite enfance, on note une progression de +4 % (+21 k€).

En revanche, sur le budget annexe, on constate que la baisse des recettes se poursuit : - 6 % par rapport à 2021 soit – 35 k€. Tous les services aux seniors sont touchés par cette baisse sauf la téléassistance connaît une augmentation des recettes (+8 k€ par rapport à 2021).

# Débat d'orientations budgétaires

## *Éléments financiers rétrospectifs consolidés*

### Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Evolution des produits de tarification :

<b>PRODUITS SERVICES ET TARIFICATION USAGERS</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>variation en €</b>	<b>variation en %</b>
ADMINISTRATION GENERALE	19 455,00	19 464,00	9,00	0%
AIDE SOCIALE LOGEMENT TEMPORAIRE	2 255,12	6 148,63	3 893,51	173%
FOYERS CLUB ET ANIMATIONS	13 569,50	56 549,65	42 980,15	317%
PETITE ENFANCE	576 533,65	598 007,03	21 473,38	4%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>611 813,27</b>	<b>680 169,31</b>	<b>68 356,04</b>	<b>11%</b>

<b>PRODUITS SERVICES ET TARIFICATION USAGERS</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>variation en €</b>	<b>variation en %</b>
611-7 - FOYER-LOGEMENT ENSOULEIADO (compte 73418)	306 211,84	280 936,45	-25 275,39	-8%
611-8 - FOYER-LOGEMENT MARCEL LYON (compte 73418)	114 309,90	106 017,76	-8 292,14	-7%
612-4 - PORTAGE REPAS A DOMICILE	162 957,35	153 626,07	-9 331,28	-6%
612-5 - TELEASSISTANCE	34 715,08	42 146,96	7 431,88	21%
612-6 - PETITS TRAVAUX	60,85	138,00	77,15	127%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>618 255,02</b>	<b>582 865,24</b>	<b>-35 389,78</b>	<b>-6%</b>

<b>TOTAL M14+M22</b>	<b>1 230 068,29</b>	<b>1 263 034,55</b>	<b>32 966,26</b>	<b>3%</b>
----------------------	---------------------	---------------------	------------------	-----------

# Débat d'orientations budgétaires

## 2014-2022 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

### Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

- Les dotations et participations affichent une importante baisse de -10,04% (- 690 k€) pour un montant de 6 184 k€ contre 6 874 k€ en 2021

**On constate une très forte baisse des recettes de la CAF sur le secteur petite enfance de plus de 32 % entre 2021 et 2022 : -912 k€ entre 2021 et 2022 pour un montant de 1 939 k€ en 2022.**

Les raisons de ces baisses sont multiples :

- La municipalisation des ALSH Pavillon et François Blanc à partir de septembre 2022 entraînant un versement d'une partie des financements sur le ville et plus globalement les changements de périmètre des structures petite enfance (fermeture Farandole, François Blanc et ouverture Marcel Pagnol) ont impacté le niveau global de subvention CAF
- Les changements de dispositifs et notamment le remplacement de la Convention Territoriale Globale (CTG) à la place du Contrat Enfance Jeunesse, pour mémoire, en moyenne les recettes de CEJ avoisinaient les 800 k€, alors que la CTG 2021 prévoit un versement de 630 k€
- La fin des dispositifs de recettes exceptionnelles COVID versées par la CAF en 2020 et 2021 inclus dans la PSU 2021
- Une solde comptable négatif concernant les recettes de PSU de 2021 qui ont impacté les recettes 2022 (rattachement de recette trop important) à hauteur de – 277 k€

**La commune a versé une subvention supérieure à 2021 (+ 155 k€ par rapport à 2021) pour couvrir les dépenses du CCAS, pour un montant total de 3,7 M€. Le montant reversé en 2022 correspond au montant total de la subvention votée au budget de 2022.**

A noter la dotation de l'ARS pour les soins courants qui a augmenté de + 24 k€ / CA 2021.



# Débat d'orientations budgétaires

## Éléments financiers rétrospectifs consolidés

### Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Evolution des dotations et participations :

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2021 CCAS M14	CA 2022 CCAS M14	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>participation département - BP</i>	170 865,18 €	166 331,00 €	- 4 534,18 €	-2,65%
<i>subvention ville de Salon</i>	2 710 625,00 €	2 866 068,00 €	155 443,00 €	5,73%
<i>autres organismes (CAF) - BP</i>	2 851 476,59 €	1 939 329,66 €	- 912 146,93 €	-31,99%
<i>autres - BP</i>	41 523,85 €	79 957,36 €	38 433,51 €	92,56%
<b>TOTAL CCAS</b>	<b>5 774 490,62 €</b>	<b>5 051 686,02 €</b>	- 722 804,60 €	-12,52%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2021 FL M22	CA 2022 FL M22	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>Autres - forfait autonomie BA + part départementale</i>	77 528,90 €	75 105,28 €	- 2 423,62 €	-3,13%
<i>Participation ARS soins courants (017/73118)</i>	133 242,66 €	157 447,78 €	24 205,12 €	18,17%
<i>subvention ville de Salon</i>	889 375,00 €	900 174,00 €	10 799,00 €	1,21%
<b>TOTAL FOYERS LOGEMENTS MAD</b>	<b>1 100 146,56 €</b>	<b>1 132 727,06 €</b>	32 580,50 €	2,96%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	TOTAL CA 2021	TOTAL CA 2022	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>participation département - BP</i>	170 865,18 €	166 331,00 €	- 4 534,18 €	-2,65%
<i>subvention ville de Salon</i>	3 600 000,00 €	3 766 242,00 €	166 242,00 €	4,62%
<i>autres organismes (CAF) - BP</i>	2 851 476,59 €	1 939 329,66 €	- 912 146,93 €	-31,99%
<i>Autres BP / forfait autonomie BA</i>	119 052,75 €	155 062,64 €	36 009,89 €	30,25%
<i>Participation ARS soins courants (017/73118)</i>	133 242,66 €	157 447,78 €	24 205,12 €	18,17%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 874 637,18 €</b>	<b>6 184 413,08 €</b>	- 690 224,10 €	-10,04%

# Débat d'orientations budgétaires

## Éléments financiers rétrospectifs consolidés

### Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

#### Les recettes de la CAF par dispositifs et structures

DISPOSITIF	STRUCTURE	2021	2022	variation en €	variation en %
CAP PSU (solde 2021 et 2022)	64-16 - MAC LA DURANCE	478 023,30	418 575,96	-59 447,34	-12%
	64-19 - MAC FRANCOIS BLANC	441 330,16	180 095,98	-261 234,18	-59%
	64-20 - CRECHE MARCEL PAGNOL		190 606,82	190 606,82	ns
	64-21 - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	68 689,66	54 220,99	-14 468,67	-21%
	64-4 - MAC LES ECUREUILS	387 529,59	216 208,66	-171 320,93	-44%
	64-5 - MAC LA FARANDOLE	319 978,58	117 837,21	-202 141,37	-63%
	64-6 - MAC CROC LA VIE	187 128,71	101 712,36	-85 416,35	-46%
	64-71 - LAEP CANOURGUES	3 788,09	2 724,79	-1 063,30	-28%
	64-81 - LAEP MONAQUE	6 543,36	6 648,23	104,87	2%
	64-82 - ALSH FRANCOIS BLANC	23 811,99	6 613,11	-17 198,88	-72%
64-83 - ALSH PAVILLON	10 962,55	6 852,93	-4 109,62	-37%	
<b>Total CAF PSU</b>		<b>1 927 785,99</b>	<b>1 302 097,04</b>	<b>-625 688,95</b>	<b>-32%</b>
CAF CEJ / C.T.G à cpter 2022	64-16 - MAC LA DURANCE	91 866,57	151 866,89	60 000,32	65%
	64-19 - MAC FRANCOIS BLANC	165 672,47	81 448,06	-84 224,41	-51%
	64-20 - CRECHE MARCEL PAGNOL		92 254,00	92 254,00	ns
	64-21 - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	28 739,18	32 835,69	4 096,51	14%
	64-4 - MAC LES ECUREUILS	62 841,91	120 992,87	58 150,96	93%
	64-5 - MAC LA FARANDOLE	111 958,27	71 410,85	-40 547,42	-36%
	64-6 - MAC CROC LA VIE	7 995,91	46 853,90	38 857,99	486%
	64-71 - LAEP CANOURGUES	5 565,91	5 211,69	-354,22	-6%
	64-81 - LAEP MONAQUE	10 053,18	10 686,36	633,18	6%
	64-82 - ALSH FRANCOIS BLANC	12 779,53	7 330,97	-5 448,56	-43%
	64-83 - ALSH PAVILLON		5 665,54	5 665,54	ns
64-9 - SERVICE COMMUN PETITE ENFANCE	375 217,67	7 675,80	-367 541,87	-98%	
<b>Total CAF CEJ / C.T.G à cpter 2022</b>		<b>872 690,60</b>	<b>634 232,62</b>	<b>-238 457,98</b>	<b>-27%</b>
CAF Autres subventions	64-19 - MAC FRANCOIS BLANC	8 000,00	-	-8 000,00	-100%
	64-21 - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	-	3 000,00	3 000,00	ns
	64-82 - ALSH FRANCOIS BLANC	5 348,00	-	-5 348,00	-100%
	64-83 - ALSH PAVILLON	2 652,00	-	-2 652,00	-100%
	64-9 - SERVICE COMMUN PETITE ENFANCE	35 000,00	-	-35 000,00	-100%
<b>Total CAF Autres subventions</b>		<b>51 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>-48 000,00</b>	<b>-94%</b>
<b>Total général recettes CAF</b>		<b>2 851 476,59</b>	<b>1 939 329,66</b>	<b>-912 146,93</b>	<b>-32%</b>

# Débat d'orientations budgétaires

## Éléments financiers rétrospectifs consolidés

### Budget consolidé du CCAS - La dette et avance de Trésorerie

Le stock de dette du CCAS est faible. Elle se compose d'un emprunt conclu auprès de Dexia en 2008 sur le Foyer logement pour près de 300 K€ (chaufferie solaire et gaz).

En 2011, le CCAS avait perçu de la ville une avance de trésorerie de 800 k € pour compenser la diminution des excédents, Le solde de 200 k€ a été remboursé en 2017.

La dette du CCAS est donc totalement saine et sans risque.

En K €	Montant de la dette au 31/12/2022	Échéance 2022	Durée d'amortissement restante
EMPRUNT DEXIA	100	18	5 ans

**2.**

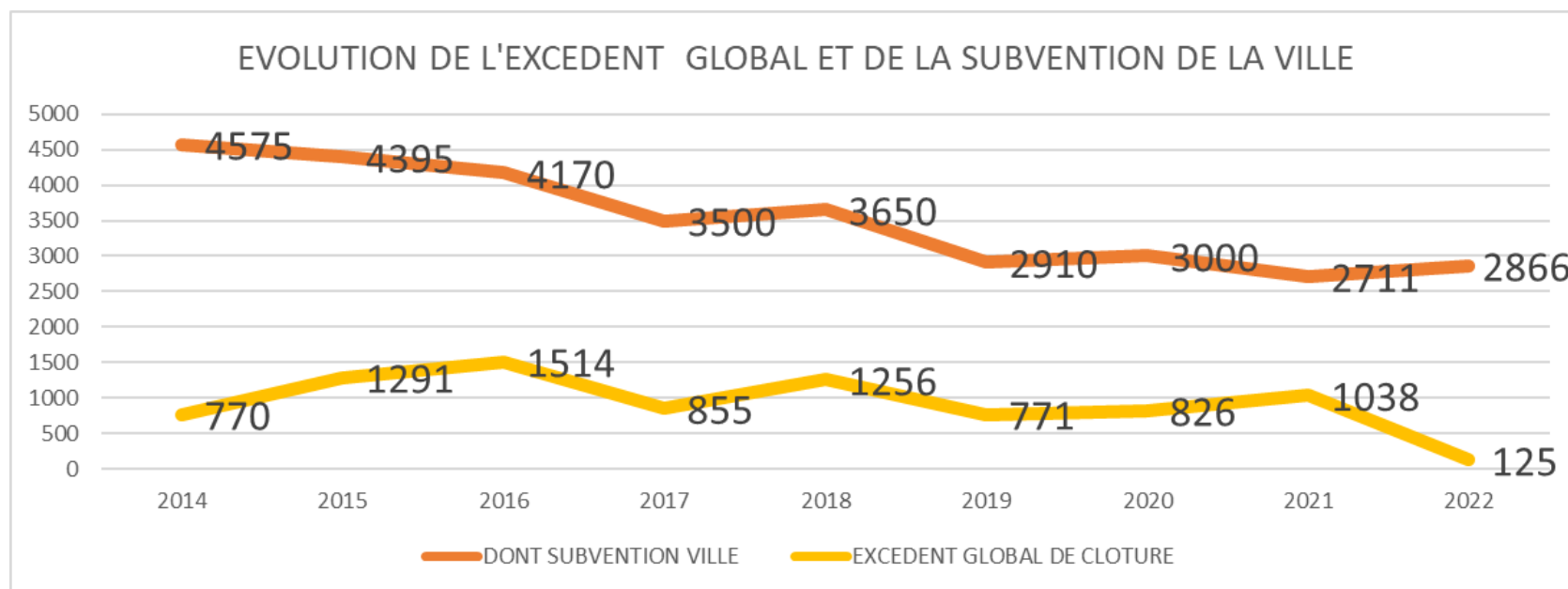
**Les relations avec la commune  
« un destin lié »**

# Débat d'orientations budgétaires

## Les relations avec la commune : un « destin lié »

### Budget du CCAS (M14) - La subvention de la ville s'adapte aux excédents

On constate en 2022 un décrochage entre le versement de la subvention communale d'équilibre et l'excédent de clôture. La subvention d'équilibre n'est pas venue totalement compenser la perte des recettes du fonctionnement du CCAS, qui a puisé dans ses excédents reportés (fonctionnement + investissement) pour afficher un excédent global de clôture positif mais fortement réduit.



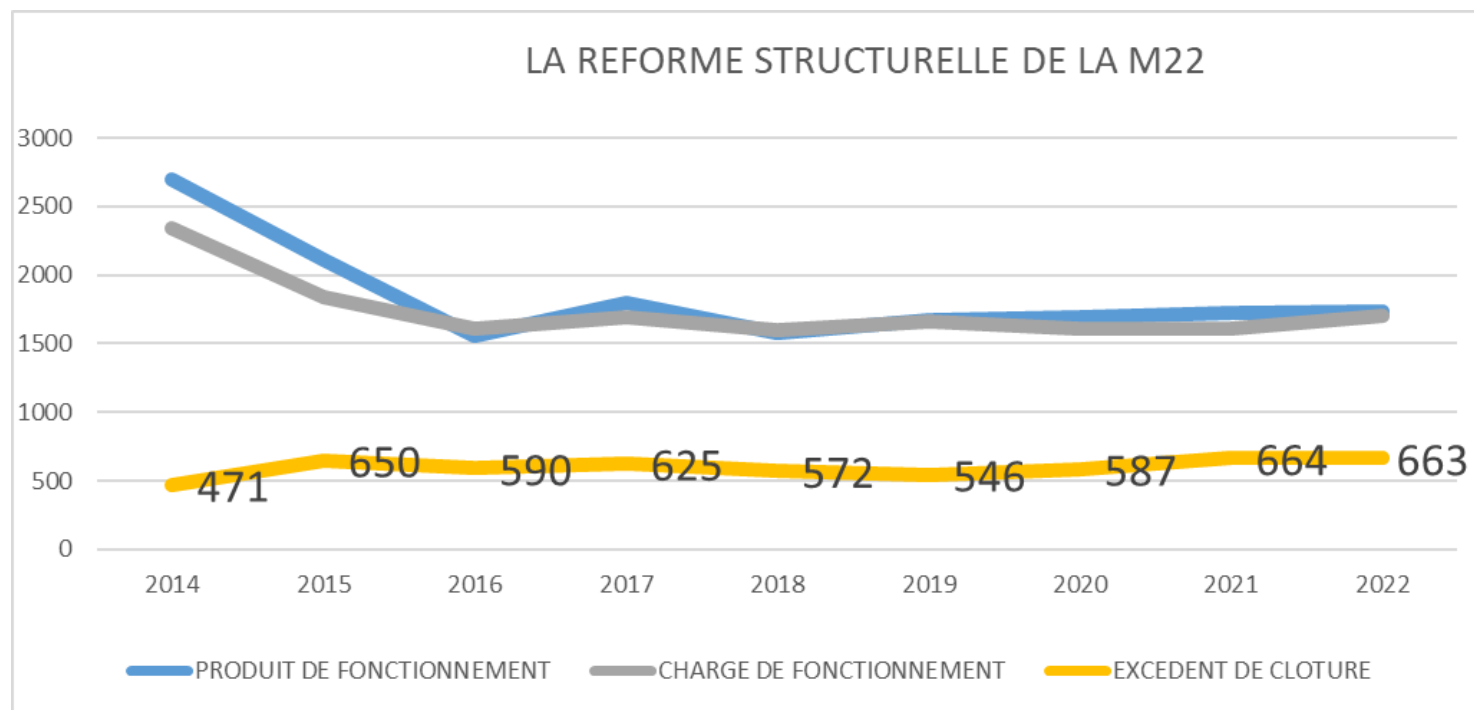
# Débat d'orientations budgétaires

## Les relations avec la commune : un « destin lié »

### Budget du Foyer Logement (M22) - Des excédents de clôture satisfaisants

Après la fermeture du service de maintien à domicile entre 2014 et 2015, la corrélation entre les dépenses et les recettes de fonctionnement reste forte. Le poids relatif de la subvention de la ville sur les produits de fonctionnement sur la période 2014-2022 est en moyenne est de 41%.

Les excédents globaux de clôture restent importants, principalement en section d'investissement par des reports d'excédents antérieurs.



y compris subvention de la ville

# Débat d'orientations budgétaires

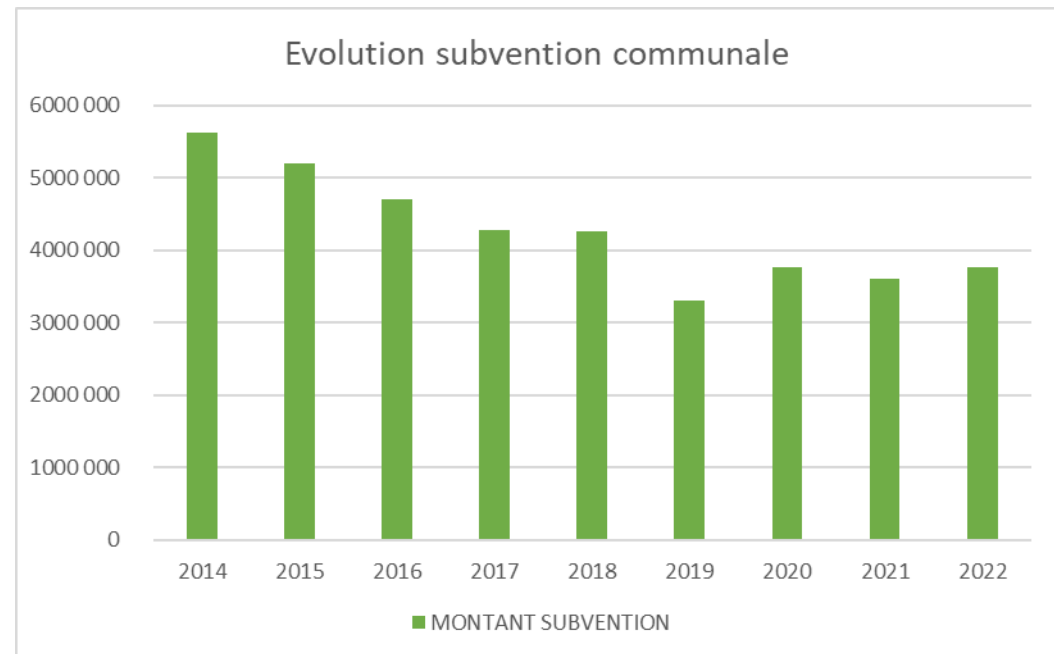
## Les relations avec la commune : un « destin lié »

Depuis 2014, la municipalité souhaite faire de la subvention de la ville une recette d'équilibre pour le budget prévisionnel. Depuis 2019, chaque année par délibération, le conseil municipal acte le principe du vote d'un plafond de subvention que le CCAS peut appeler auprès de la ville.

Pour 2022, le plafond était fixé à 3,766 M€. En 2022, la subvention a été versée en totalité en fonction du niveau de réalisation sur les budgets tout en tenant compte du niveau des excédents du CCAS. Elle a permis de préserver la trésorerie courante du CCAS.

Une ligne de trésorerie a été conclue en aout 2022 pour le CCAS pour un montant de 1 M € pour une durée d'un an.

année	MONTANT SUBVENTION	différentiel N / N-1	%
2014	5 632 072	192 072	3,53%
2015	5 200 000	-432 072	-7,67%
2016	4 700 000	-500 000	-9,62%
2017	4 288 000	-412 000	-8,77%
2018	4 260 000	-28 000	-0,65%
2019	3 304 500	-955 500	-22,43%
2020	3 764 000	459 500	13,91%
2021	3 600 000	-164 000	-4,36%
2022	3 766 242	166 242	4,62%



# Débat d'orientations budgétaires

## Les relations avec la commune : un « destin lié »

### Budget consolidé du CCAS (M14+M22) - Des excédents de clôture en forte baisse

La solvabilité du CCAS n'est pas remise en cause comme en témoigne le taux de couverture de la trésorerie en jours de dépense malgré l'importante baisse de l'excédent global de clôture.

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Excédent Global de Clôture (EGC)</b>	<b>1 242</b>	<b>1 941</b>	<b>1 984</b>	<b>1 440</b>	<b>1 764</b>	<b>1 269</b>	<b>1 465</b>	<b>1 635</b>	<b>744</b>
<i>En nombre de jours de dépenses</i>	44	75	83	61	79	56	68	75	34
<i>Excédent Global de cloture / dépenses</i>	12%	21%	21%	17%	22%	15%	19%	21%	9%
<b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES</b> hors charges exceptionnelles	<b>9 773</b>	<b>9 011</b>	<b>8 745</b>	<b>8 596</b>	<b>8 164</b>	<b>8 270</b>	<b>7 857</b>	<b>7 913</b>	<b>8 019</b>

Concrètement, en 2022, l'excédent permet de couvrir 34 jours soit un peu plus d'un mois de dépenses pour le CCAS.



**3.**

**Un niveau d'investissement  
cohérent avec les missions du CCAS**

### **Un niveau d'investissement cohérent avec les missions du CCAS**

Les grands projets d'investissement ont vocation à être portés par la ville compte tenu de la possibilité de financement par les partenaires de la ville.

La moyenne de l'investissement sur la période 2014/2022 se situe à 294 K € et correspond essentiellement à de l'acquisition d'équipements et différents travaux d'aménagement dans les différentes structures du CCAS.

Une exception cependant, en 2017, le CCAS compte tenu de sa situation financière a remboursé le solde de l'avance de trésorerie (200 k €) versée par la ville en 2011 pour 800 K €.

A noter en 2022 :

- les travaux de réaménagements de la crèche de la Durance pour un montant de 280 k€ subventionnés par la CAF à hauteur de 176 k€ maximum (taux de subvention de 80%)
- l'acquisition des premiers équipements de la crèche Marcel Pagnol pour un montant de 74 k€ subventionnés par la CAF à hauteur de 38 k€ maximum (taux de subvention de 43%)

**4.**

**Le budget 2023 :  
Maintien des grands équilibres  
et mise en œuvre d'une nouvelle PPI**

# **Débat d'orientations budgétaires**

*Budget 2023 : Maintien des grands équilibres*

## **Budget 2023 : Maintien des grands équilibres**

**Les orientations présentées dans le cadre de ce débat vont s'appliquer à l'exercice 2023, afin de poursuivre la maîtrise des finances du CCAS dans le cadre d'une prospective financière qui devra permettre de maintenir les équilibres financiers sur le prochain mandat.**

**Les décisions modificatives en cours d'exercice permettront si nécessaire de réajuster le budget, tant en recettes qu'en dépenses, au fur et à mesure de l'évolution du contexte.**

### Budget 2023 : Maintien des grands équilibres

**Le pilotage de la stratégie financière de la collectivité va se poursuivre selon des hypothèses d'évolution qui peuvent d'ores et déjà être indiquées :**

- **Rationalisation de la dépense tous chapitres confondus** (ajustement des charges de gestion courante en fonction du réalisé, prise en compte de l'impact des évolutions du prix de l'énergie et des combustibles, de l'inflation, évolution des charges de personnel en lien avec les revalorisations point d'indice, SMIC...)
- **Poursuite de l'ajustement de la subvention d'équilibre de la ville** en cohérence avec le niveau de dépense attendu
- Attention particulière portée sur **la petite enfance compte tenu du poids de ce secteur sur le budget du CCAS** aussi bien en dépenses qu'en recettes.
- **Politique d'investissement** s'appuyant sur les excédents reportés de la section d'investissement en lien avec de nouvelles conventions de mise à disposition de locaux par la ville et les mises en affectation du patrimoine déjà réalisées

# Débat d'orientations budgétaires

Budget 2023 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

## Budget 2023 – Les hypothèses d'évolution des grands indicateurs

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2022, le budget 2022, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante en mars, est construit selon des hypothèses d'évolution.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>EXCEDENT BRUT COURANT</b>	798	974	382	-237	387	-234	295	233	-475
<b>EPARGNE NETTE</b>	578	945	355	-259	473	-234	301	194	-505
<b>DETTE hors remboursement avance de trésorerie</b>	223	210	197	182	167	152	136	118	100

										hypothèse CA 2023
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>1 242</b>	<b>1 941</b>	<b>1 984</b>	<b>1 440</b>	<b>1 764</b>	<b>1 269</b>	<b>1 465</b>	<b>1 635</b>	<b>744</b>	→

**Excédent brut courant :**  
La stabilisation

La rationalisation de la dépense publique permettra de garantir de soldes de gestion satisfaisants et améliorés.

**Épargne nette :**  
Cohérente avec le niveau  
d'investissement

L'extinction de la dette du CCAS aura un très faible impact sur l'épargne nette et cette dernière sera adaptée au projet d'investissement.

**Dette :**  
Pas de recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire, la priorité étant donnée à la mobilisation des excédents antérieurs d'investissement et la recherche de financement des partenaires institutionnels.

# Débat d'orientations budgétaires

*Budget 2023 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI*

## Budget 2023 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2022, le budget 2023, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

DEPENSES en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
012 - charges de personnel en k€	8 356	7 669	7 382	7 260	6 647	6 678	6 507	6 411	6 629	→
011 /016 - charges à caractère général en k€	1 347	1 273	1 302	1 299	1 156	1 236	993	994	1 186	→

### Charges à caractère général

La maîtrise des charges à caractère général doit se poursuivre. Le budget sera construit en tenant compte de l'impact fort des dépenses d'énergie, de fluides et de l'impact de l'inflation. Comme en 2022, des efforts seront réalisés sur les autres postes de dépenses courantes pour atténuer ces augmentations.

### Charges de personnel

L'objectif en 2022 sera, comme sur la ville, de poursuivre l'optimisation des ressources humaines dans le respect des obligations réglementaires d'encadrement qui s'imposent au CCAS.

# Débat d'orientations budgétaires

*Budget 2023 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI*

## Budget 2023 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2022, le budget 2023, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

Recettes en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	hypothèse CA 2023
74 - dotations et participations	8342	7850	7001	6388	6752	5 881	6 715	6 693	5 980	→
013 - atténuations de charges	143	136	166	135	79	382	72	41	68	→
70 - produits des services	2040	1954	1915	1836	1715	1 736	1 363	1 412	1 468	↗

**Dotations et participations :**  
Un ajustement

Adéquation de la subvention de la ville avec le niveau des dépenses réalisées en cours d'exercice, Vigilance sur les recettes petite enfance avec un suivi spécifique des services

**Atténuation de charges :**  
Retour à un niveau habituel de recettes

Le CCAS ne percevra pas de recettes à hauteur du montant exceptionnel de 2019 et continuera d'être impacté par les décisions de l'Etat en matière de politique d'insertion. L'établissement saisira les opportunités possibles en la matière.

**Produits des services :**  
La stabilité

Avec une reprise de l'activité en 2022, il est envisagé de se rapprocher des montants de recettes perçues en 2019 (environ 1,5 M€). Les tarifs pourront être ajustés en fonction de l'inflation.